



# DEMANDE DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE CONCISE ET/OU LA BUVETTE

Renseignement et réservation : [greffe@concise.ch](mailto:greffe@concise.ch)  
En Chenaux 8, 1426 Concise – Tel:024 434 62 63

## Organisateur :

Nom, prénom, Société .....

Adresse ..... Téléphone .....

..... Portable.....

E-mail (obligatoire) .....

## Réservation :

du ..... à ..... Heure

au ..... à ..... Heure

Nombre de personnes .....

## Locaux souhaités :

Buvette et cuisine       Grande salle, buvette et cuisine

## Genre de manifestation :

Fête de famille / anniversaire / mariage       Assemblée       Autre

Événement caritatif       Conférence

Spectacle / Théâtre / musique       Loto

Bal       Manifestation sportive

Repas de soutien       Vente

N.B. L'autorisation maximale pour la diffusion de musique est fixée à 01h00

## Tarifs de location :

### Personnes domiciliées hors Concise

Buvette et cuisine      CHF 400.-  
Grande salle, buvette et cuisine      CHF 800.-

### Personnes domiciliées à Concise

Buvette et cuisine	CHF 250.-
Grande salle, buvette et cuisine	CHF 500.-

### Sociétés locales de Concise qui font partie de l'USL

Buvette et cuisine	CHF 50.-/JOUR
Grande salle, buvette et cuisine	CHF 200.-/JOUR

La Municipalité se réserve le droit d'adapter ses tarifs en tout temps.

Informations complémentaires :

- Vaisselle comprise
- Chambre froide dans la cuisine
- Beamer et sonorisation sur demande
- Le bâtiment est non-fumeur dans son entier
- Parking à disposition autour de la grande salle
- L'organisateur doit être au bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile (RC)
- Cette demande est à adresser à [greffe@concise.ch](mailto:greffe@concise.ch)

Lieu..... Date.....

Signature.....

SANS RETOUR DE CE DOCUMENT COMPLETE ET SIGNE,  
AUCUNE DEMANDE DE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE.  
LES REGLES D'UTILISATION DISPONIBLES SOUS [www.concise.ch/locations/règles](http://www.concise.ch/locations/regles) FONT PARTIE  
INTEGRANTE DU CONTRAT DE LOCATION QUI PARVIENDRA A L'ORGANISATEUR UNE FOIS SA  
DEMANDE VALIDEE PAR LA MUNICIPALITE.